

## Réunion de la CMPN du 20 mars 2009 à Paris Procès-verbal

### Présence

#### Présents

#### CMPR

B. GRANDJEAN ( président +Corse) ; E. BERGMANN ( vice-président + Provence-Alpes+Technique) ; M. DRAPEAU ( suppléant+trésorier+Pyrénées-Méditerranée) ; E. AMIOUNI ( secrétaire+ BPL) ; M. LYOEN ( RABA) ; B. LEMMENS ( Centre) ; B. BEAUPLET ( Normandie) ; F. VENUTOLO( IDF) ; E. COCQUEEL ( Nord) ;

#### Equipes

Ph. CHOLET ( NAP) ; D. DURERO ( CNA) ; S. RENARD ( CNHS)

#### Absents excusés

B. BROUANT ( Est) ; Ph. CALIOT ( Atlantique Sud) ; A. GROUSSET ( Cote d'Azur) ; J. BRINGIER ( Guadeloupe) ; J-F GLEZ( Orientation) ; B. GAUCHE ( Souterraine) ; F. DI MEGLIO( audio-visuelle) ; R. BOYAVALLE ( CDN).

#### Absents

M-C SPINOSI (Martinique) ; D. DUVAL ( Nouvelle-Calédonie) ; R. FREZALS ( Polynésie Française) H KOLECKAR ( Pêche) J-D HARMS ( Réunion)

### ***Préambule***

Bruno GRANDJEAN président de la CMPN, souligne que cette réunion est la dernière de la mandature en cours. Il remercie les membres de la CMPN pour le travail accompli au cours de cette olympiade, notamment dans l'élaboration des contre-indications à la plongée scaphandre et aux disciplines sportives. Bruno GRANDJEAN fait remarquer que le nouveau règlement médical fédéral s'appliquant à partir du 22 mars 2009, les prochaines réunions de la CMPN comporteront non seulement les médecins des équipes mais aussi leur kinésithérapeute ou ostéopathe reconnu. Enfin, il se déclare candidat à sa propre succession à la tête de la CMPN, l'élection ayant lieu lors de l'Assemblée Générale Elective du 21mars 2009, pour l'olympiade 2009/2012.

## A- Approbation du PV de la réunion du 12 décembre 2008 à Paris

Le P.V. a été adopté à l'unanimité des présents.

Bruno GRANDJEAN souhaite recueillir les remarques et désaccords des membres de la CMPN concernant le Règlement Médical Fédéral afin de les colliger et d'en faire part au CDN.

## B- Comptes-rendus

### a. CTN du 10 janvier 2009 (Eric BERGMANN)

- i. RSE et accidentologie et analyse de risque. Rapport du groupe de travail :  
Eric BERGMANN commente les travaux de réflexion engagés sur le sujet.  
Le constat avancé, au niveau de la pratique fédérale, met en lumière des chiffres très inférieurs s'agissant de formation en opposition à ceux de la pratique loisir.  
La Marine Nationale, la formation du BESS et les Sapeurs Pompiers maintiennent cet exercice.  
La Sécurité Civile et l'INPP l'ont supprimé.  
Il semble difficile de quantifier le nombre d'exercices pratiqués en formation.  
Il n'existe pas de raison médicale pour remettre en question cette pratique.  
L'étude est pour l'instant en faveur du maintien de l'exercice. Une adaptation des objectifs de formation et d'évaluation reste la piste la plus intéressante.
- ii. Proposition d'information visant à l'utilisation des substances et produits dopants :  
Eric BERGMANN présente le document produit par le groupe de travail.  
Ce document est une information sensibilisant le pratiquant et l'encadrant sur l'utilisation des substances et produits dopants dans le cadre du code du sport.  
Ce document sera consultable dans le manuel du moniteur de la CTN, un bandeau renvoyant les pratiquants à sa lecture sera incrusté dans chaque contenu de formation.  
Cette décision est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

### b. CDN du 30 et 31 janvier 2009 (Bruno GRANDJEAN)

- i. Le CDN a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes :
  1. Troubles du rythme et activités sub aquatiques
  2. Traductions en anglais des recommandations pour la plongée scaphandre des coronaropathies, beta bloquants, et troubles du rythme

3. Autorisation de la pratique de l'apnée en compétition pour les 16/18 ans sous réserve d'un certificat médical réalisé par un médecin fédéral ou médecin spécialisé (selon la CMPN) avec au minimum :
  - a. Examen clinique général
  - b. Examen ORL selon les bonnes pratiques
  - c. Examen pneumologique avec EFR si besoin
  - d. Examen cardiologique avec ECG de repos et si signe d'appel : échographie cardiaque

ii. Le contrat-type liant les médecins surveillants les épreuves organisées par la FFESSM et les structures organisatrices (demandés par CTN) et présenté au CDN n'est pas retenu.

#### **C- Point sur la trésorerie**

- a. Marc DRAPEAU souligne que le budget de la CMPN pour 2009 est identique à celui de 2008 soit 15000€. En effet, du fait du nouveau RMF intégrant à part entière les médecins des équipes et leurs kiné. ou ostéopathe, la CMPN avait demandé un budget supplémentaire de 20%. Le CDN ayant constaté que la CMPN n'avait utilisé que 84% de son budget précédent, n'a pas jugé nécessaire d'accéder à sa demande mais reste réceptif à une rallonge budgétaire supplémentaire exceptionnelle.
- b. Marc DRAPEAU rappelle aux membres de la CMPN qu'il est indispensable de remplir, dans le mois suivant la manifestation, le formulaire type de remboursement et d'y adjoindre les factures originales pour se faire rembourser les frais engagés pour participer aux réunions.

#### **D- Dossiers médicaux**

- a. Bruno GRANDJEAN rappelle la règle régissant l'étude des dossiers médicaux : présentation (dossier bien documenté), décision (réponse officielle faite par le président de la CMPR) et l'archivage (double Ph. CALIOT et E. AMIOUNI : archivage informatisé).
- b. 5 dossiers médicaux ont été discutés, présentés par B. BEAUPLÉ, E. BERGMANN, M. DRAPEAU, B. LEMMENS.
- c. Par suite d'un cas de surpression pulmonaire débattu (Pyrénées-Méditerranée) B. GRANDJEAN, B. LEMMENS et Marc DRAPEAU proposent de constituer un groupe de travail sur la reprise après ce type d'accident. Ce projet a été approuvé à l'unanimité.

#### **E- Avis sur les C-I des disciplines sportives**

- a. La liste de C-I de Nage avec Palmes est corrigée et adoptée à l'unanimité
- b. La liste de C-I au Hockey Subaquatique est corrigée et adoptée à l'unanimité.
- c. La liste de C-I à l'apnée est corrigée et adoptée à l'unanimité.

#### **F- RIFAHS et RIFAT**

- a. Bruno GRANDJEAN nomme Michel LYOEN, référent secourisme de la CMPN.
- b. Le RIFAHS est adopté à l'unanimité.
- c. Le RIFAT est adopté à l'unanimité.

#### **G- Règlement Médical Fédéral**

- a. (cf. . paragraphe A)

**H- Médecin coordonateur : appel à candidature**

- a. Conformément au RMF, le président de la CMPN-MFN, propose au CDN trois médecins candidats au poste de médecin coordonateur du suivi médical des équipes sportives, dont un seul sera choisi par les instances centrales fédérales.
- b. Trois candidatures en conformité sont retenues
  - i. Philippe CHOLET (Pays Normands)
  - ii. Valérie PONCIN (Atlantique Sud)
  - iii. Pierre GUERIN (Provence Alpes)
- c. La CMPN étudie les différentes candidatures et entend Philippe CHOLET-présent.

**I- Responsable du fichier national des médecins fédéraux et des récompenses fédérales**

- a. Le fichier national médical est obsolète et nécessite rapidement une harmonisation et une mise à jour : Marc DRAPEAU est volontaire à cette charge et est élu à l'unanimité
- b. La gestion des récompenses fédérales proposées par la CMPN nécessite elle aussi une attention particulière. Marc DRAPEAU étant candidat à cette tâche, il est élu à l'unanimité.

**J- Point sur le contrat-type**

Bruno GRANDJEAN rappelle l'obligation d'établir un contrat-type de chaque activité médicale de surveillance de manifestation fédérale ou de compétition sportive. (cf. point B-b3.II)

**K- Point sur les réflexions en cours avec la Fédération Française de Sports Adaptés relatives aux activités subaquatiques.**

**L- Certificat de non C-I à l'apnée en compétition pour les 16 /18 ans**

- a. Bruno GRANDJEAN souligne qu'il n'y a pas lieu actuellement d'envisager un certificat médical de non C-I à chaque discipline sportive ; toutefois un groupe de réflexion est constitué dans ce but. Ce groupe comprend : B. BEAUPLET, Ph. CALIOT, Ph. CHOLET, S. RENARD, et D. DURERO.
- b. A signaler que les préconisations pour l'établissement d'un certificat de non C-I à l'apnée en compétition pour les 16/18 ans ont été adoptés par le CDN (paragraphe B-b).

**M- Point sur les travaux des groupes suivants :**

- a. Dopage : un chapitre « informations et conseils pour la prévention du dopage » a été présenté à la CTN puis adopté par le CDN et sera inclus dans le Manuel du Moniteur.
- b. RSE : Eric BERGMANN a présenté un « ppt » relatif aux premières conclusions du groupe de travail mixte CTN-CMPN.
- c. Benoit BROUANT a fait parvenir aux membres de la CMPN la liste des C-I scaphandre et le certificat médical de non C-I traduits en anglais. Ces versions ont été adoptées après une légère correction à l'unanimité par les membres présents de la CMPN.

**N- Sujets à réflexions** : seront discutés lors de nos prochaines réunions, charge aux membres de la CMPN d'y réfléchir.

- a. Diabète et plongée :
  - i. Peut-on laisser libre accès aux jeunes diabétiques ? et si oui : âge et conditions ?

- ii. Peut-on laisser les diabétiques accéder à l'autonomie par le biais du passage du brevet N2 scaphandre ?
- b. Nitrox :
  - i. Peut-on autoriser les jeunes plongeurs à utiliser le nitrox ? quel en est l'intérêt ?
- c. ADP : « étiologies techniques » et recueil
  - i. Peut-on réaliser un recueil national des accidents de plongée par un questionnaire simple, bref et anonyme pour mettre en exergue l'éventuelle erreur technique ?
- d. Déclaration des accidents des disciplines sportives
  - i. Comment fait-on pour recueillir les accidents des disciplines sportives ?
- e. Plongée et hémophilie : Marc DRAPEAU va proposer au Prof. SCHVED de faire le point des plongées chez les hémophiles depuis 2 ans

#### **O- Questions diverses**

- a. Etienne. COCQUEEL nous fait part de la signature d'une convention CHU de LILLE –Caisson Hyperbare et FFESSM, pour tests volontaires de nos adhérents qui le souhaitent sous certaines conditions.
- b. Bruno GRANDJEAN évoque la conception d'un référentiel sur l'aide médicale en mer avec un volet concernant la plongée.
- c. Nous demandons de rajouter sur la fiche d'évacuation de MEDSUBHYP de la mention suivante : « référer au caisson le plus proche ».

#### **P- Calendrier des futures réunions**

- a. 5-6-7 juin 2009 à Marseille : réunion CMPN